

MODIFICATION N°1

Commune de Varennes-Jarcy


Pièce n° 4b : plan de zonage au 1/2500e

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/04/2018
 Document mis à jour le : 21/12/2020
 Modification n°1 approuvée le : 29/02/2024

IngESPACES
 Cité Descartes
 23, rue Alfred Nobel
 77420 Champs-sur-Marne
 TEL : 01 64 61 86 24
 contact@ingespaces.fr

REÇU EN PREFECTURE
 le 04/03/2024
 Application agréée E-legalite.com
 21_DO-091-219106317-20240229-D1290224-DE

- LEGENDE**
- UA
 - UB
 - UBa
 - UC
 - UL
 - ULa
 - ULc
 - IAU
 - A
 - Aa
 - N
 - Nzh
 - Secteur soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Emplacements réservés
 - Zones humides potentielles prioritaires
 - Plan de prévention des Risques Inondations de la Vallée de l'Yerres
 - Site Classé de la Vallée de l'Yerres
- Elément protégé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme**
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Eléments protégés au titre des articles L.151-19 et L. 151-23 du Code de l'Urbanisme (voir pièce 6c)**
- Eléments bâtis remarquables
 - Ensemble de patrimoine bâti à mettre en valeur (centre ancien)
 - Autres éléments de patrimoine
 - Arbres remarquables
 - Cœurs d'îlot ou lisières de zone boisée
 - Alignements d'arbres ou haies
 - Vues remarquables
 - Verger
 - Cours d'eau, mares et plans d'eau
- Liaisons douces à protéger au titre de l'article L. 151-38 du Code de l'Urbanisme**
- Cheminements piétons



Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41, 1°

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Aménagement d'une voie, d'un fossé pour l'écoulement des eaux, d'un bassin de rétention et du carrefour rue de Bric	Commune	6835,17
2	Aménagement d'une voie verte et d'un fossé pour l'écoulement des eaux (largeur 5 m)	Commune	1179,30
3	Aménagement d'une voie verte et d'un fossé pour l'écoulement des eaux (largeur 5 m)	Commune	1705,27
4	Aménagement d'une voie verte et d'un fossé pour l'écoulement des eaux (largeur 10 m)	Commune	6573,94
5	Aménagement d'une voie verte et d'un fossé pour l'écoulement des eaux (largeur 5 m)	Commune	5704,96

Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41, 4°

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
a	Programme de logements 100 % social	Commune	468,43
b	Programme de logements 100 % social	Commune	6593,79
c	Programme de logements 100 % social	Commune	3248,70